



# *Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe*

## **ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES PROFESSEURS DE LYCÉES PROFESSIONNELS**

**SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 06 DECEMBRE 2018**

**Avec la nouvelle réforme de la voie professionnelle des jours sombres s'annoncent pour les élèves et les enseignants.** Comme pour la réforme des Bac Pro, l'enseignement professionnel va devoir faire face à des milliers de suppressions de postes, une aggravation des difficultés des élèves, une dévalorisation des diplômes, une probable modification du statut des enseignants, la disparition programmée de certaines options et disciplines.

**Et comme toujours, les conséquences de ces réformes sont plus lourdes en Guadeloupe car elles ne tiennent aucun compte de la situation de notre Académie avec ses particularités.**

Il n'est, donc, pas étonnant que la liste des problèmes auxquels, nous, PLP, sommes confrontés continue à s'allonger. Nous devons déjà faire face à :

1. **l'impossibilité de répondre aux besoins particuliers de certains élèves** en raison, notamment de la DGH en constante diminution et des regroupements des divisions dans certaines disciplines.
2. **l'impossibilité d'assurer un enseignement de qualité** par manque de matériel adapté dans certaines filières
3. **aux conditions de travail exécrables dans les ateliers** ce qui contribue à susciter chez les élèves un sentiment d'infériorisation et à annihiler toute volonté, tout désir de poursuivre dans certaines filières.
4. **à des classes de plus en plus difficiles** en raison de l'absence de volonté réelle de valoriser l'enseignement professionnel et de donner aux jeunes des LP une qualification leur permettant de devenir de vrais professionnels.
5. **à des réformes plus que discutables : prétextes fallacieux pour diminuer le nombre de PLP.**

### **Situation aggravée par les conséquences de la nouvelle réforme**

**Avec des centaines d'heures supprimées en plus de l'augmentation annoncée des HSA, il faut s'attendre à :**

- des suppressions massives de postes,
- une augmentation importante du nombre de TZR,
- une aggravation des difficultés des néo-titulaires,
- la réduction des possibilités d'ouverture et de réorientation des élèves titulaires du baccalauréat professionnel avec la suppression des heures en enseignement général.

**Voter pour la liste SPEG aux élections de vos représentants à la Commission administrative Paritaire Nationale (CAPA) des professeurs de lycée professionnel du 29 Novembre au 6 décembre 2018** doit, donc, être non seulement l'expression du refus d'accepter que ce soit encore les élèves et les personnels de la voie professionnelle qui subissent les conséquences de cette politique de réduction budgétaire mais aussi le choix de se donner les moyens de lutter efficacement sur le terrain et dans les instances paritaires contre les effets néfastes d'une telle politique.

C'est cette maîtrise des réalités de l'enseignement professionnel qui permettra aux commissaires Paritaires PLP du SPEG :

- **d'intervenir efficacement** dans les CAPN et Groupes de Travail pour plus de justice et d'équité entre les personnels et pour une gestion plus transparente de leur carrière dans le respect du droit,
- **de travailler en étroite collaboration** avec les autres Commissaires Paritaires du SPEG siégeant en CTMEN et CTA pour que soient abordées les réelles problématiques de l'enseignement professionnel,
- **d'accompagner les collègues** dans différentes démarches face à des services de l'administration centrale qui, par négligence ou ignorance, piétinent leurs droits,
- **de leur apporter la plus large** information sur l'évolution de leur situation administrative à l'issue des CAPN,
- **de les conseiller** lors des différentes campagnes de mutation, promotion ou notation.

☞ **Nous nous engageons à poursuivre notre combat afin :**

- **d'assurer une défense efficace des PLP**
- **d'œuvrer pour :**
  - **Une formation continue** efficace permettant l'acquisition de connaissances nouvelles et la promotion des PLP,
  - La **stabilisation des TZR** et le respect de leur statut de titulaires.

**DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018**

*Votez et faites voter pour la liste*

**SPEG**

